



Problème par rapport à un prestataire en carrosserie

Par **jlponge**, le 21/11/2011 à 17:10

Bonjour,

Je me tourne vers ce forum car je suis totalement ignorant des choses du droit et ne sait pas comment procéder, ni à qui m'adresser. Merci par avance aux personnes qui auraient la gentillesse de me répondre.

Je suis apiculteur et mon problème est très simple: en début d'année, j'ai fait transformer mon véhicule professionnel (un pick-up) par une société de carrosserie, avec dépose de la benne arrière et remplacement par un plateau aluminium. Le devis prévoyait notamment une largeur n bien précise pour le plateau alu. La facture dont je dispose aujourd'hui mentionne cette même largeur n ... Problème: j'ai été assez naïf pour ne pas mesurer la réalité de cette largeur à la remise du véhicule... Et au bout de 6 mois d'utilisation, je me rends compte que la largeur véritable n'est pas de n , mais de n moins 15cm. Or, la largeur actuelle n'est pas du tout satisfaisante par rapport à l'utilisation que je fais de ce véhicule (transport de ruches), je m'en rends compte un peu plus chaque jour...

Voilà! Une transformation effectuée mais qui ne correspond pas au devis, ni même à ce qui est porté sur la facture. J'ai payé l'intégralité de cette même facture, et 6 mois se sont écoulés.

Quels sont, éventuellement, mes moyens de recours? Que puis-je faire? Que puis-je, notamment, faire valoir à l'entreprise pour qu'elle accepte de remplacer le plateau alu trop étroit qu'elle a posé sur mon véhicule par un autre plateau, qui soit cette fois à la bonne dimension?

Merci encore pour votre aide et bon vent à tous,

JL

Par **pat76**, le **22/11/2011** à **18:18**

Bonjour

Vous adressez une lettre recommandée avec avis de réception au carrossier.

Dans cette lettre, vous lui indiquez qu'après vérification, il s'avère, que la largeur du plateau qui a été posé, est inférieure à celle qui était mentionnée dans le devis.

Vous lui rappelez que vous avez payé une facture correspondant à la largeur indiquée dans le devis alors qu'en réalité la largeur du plateau est inférieure.

Vous réclamez donc au carrossier de mettre le plateau en conformité avec la largeur prévue dans le devis dans les 15 jours au plus tard à la réception de votre lettre.

Vous précisez que faute d'avoir obtenu satisfaction dans le délai précité, vous l'assignerez devant la juridiction compétente au visa des articles 1142 et 1147 du Code Civil.

Vous garderez une copie de votre lettre